

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(ARTICLE L.181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

SUR DES DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Objet :

La société KENSINGTON FRANCE LOGISTICS a déposé une demande d'autorisation environnementale et une demande de permis de construire en vue du redéveloppement du site qu'elle exploite (bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux) situé sur le territoire de la commune d'ORMES.

Ces demandes font l'objet d'une consultation du public de 3 mois qui se déroulera **du 15 septembre au 15 décembre 2026 inclus**. Cette consultation tient lieu de participation du public au titre du permis de construire. Cette consultation sera conduite par M. Michel BADAIRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Christian BRYGIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dde-pole45-ormes>

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support papier à la mairie d'ORMES aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le projet d'autorisation environnementale est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment l'étude d'impact et son résumé non technique.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de M. Valentin COURTOIS (société LOGICOR) à l'adresse suivante : valentin.courtois@logicor.eu Téléphone : 06.81.87.88.31

Tout au long de la consultation, seront rendus publics **sur le site Internet dédié à la consultation** mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation dont l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis. Seront également rendus publics le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale s'il est produit en cours de consultation, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sur le site internet dédié à la consultation
- par courrier électronique à l'adresse suivante : dde-pole45-ormes@mail.registre-numerique.fr
- par courrier postal adressé à DDPP 45 – service Sécurité de l'Environnement industriel, à l'attention de M. Michel BADAIRE, commissaire enquêteur, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1

Le commissaire enquêteur organisera deux réunions publiques d'information en présence du pétitionnaire, salle François Rabelais, rue des 3 Cornets 45140 ORMES :

- réunion publique d'ouverture : le jeudi 24 septembre 2026 à 18h00
- réunion de clôture : le lundi 30 novembre 2026 à 18h00

Il tiendra les permanences suivantes dans la salle des mariages de la mairie d'Ormes pour recueillir les observations orales et écrites du public :

- le mercredi 7 octobre 2026 de 14h00 à 17h00
- le mardi 17 novembre 2026 de 14h00 à 17h00

À l'issue de la consultation, le préfet du Loiret accordera ou refusera l'autorisation environnementale sollicitée. Le maire d'ORMES accordera ou non le permis de construire.